



DÉCRET N° 2019/193 DU
portant nomination du Directeur de l'Ecole des Sciences et de Médecine
Vétérinaires de l'Université de Ngaoundéré.-

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°2001/005 du 16 avril 2001 portant Orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le décret n° 92/074 du 13 avril 1992 portant transformation des Centres Universitaires de Buea et Ngaoundéré en Universités ;
- Vu le décret n°93/026 du 19 janvier 1993 portant création des Universités ;
- Vu le décret n°93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités, modifié et complété par le décret n°2005/342 du 10 septembre 2005 ;
- Vu le décret n°93/028 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Ngaoundéré ;
- Vu le décret n°2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant Organisation du Gouvernement,

DÉCRÈTE :

Article 1^{er}.- Monsieur MAMOUDOU ABDOULMOUMINI, Maître de Conférences, Matricule 652106-M, est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Directeur de l'Ecole des Sciences et de Médecine Vétérinaires de l'Université de Ngaoundéré, en remplacement de Monsieur ZOLI PAGNAH André, relevé de ses fonctions.

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDÉ, le 16 AVR 2019



LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Paul Biya
Paul BIYA